



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de la l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

Suivant décision ministérielle N° EAU/AUT/20/0686, l'Administration de la Gestion de l'Eau a autorisé la construction d'une maison unifamiliale en zone inondable du cours d'eau « Sûre » à Reisdorf, N° cad. : 501/3427, section C de Reisdorf.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 28 janvier 2021

Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Schmitz', written over the text 'Le Bourgmestre'.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Schmitz', written over the text 'Le Secrétaire'.